



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
	Six mois	7 00
Outre-mer.	Un an	15 00
	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics.

Prix des insertions.

annonces, la ligne.	0 fr. 30
Réclames, la ligne.	1 00

DÉCRET DU 11 OCTOBRE 1892

Un décret du 11 octobre 1892 réorganise les directions de l'intérieur.

D'après ce décret les pouvoirs des gouverneurs seront désormais très-étendus. Les règles de recrutement et d'avancement, le nombre et le traitement des employés seront fixés dans chaque colonie par arrêté du gouverneur après avis du conseil général ou du conseil d'administration. Néanmoins les nominations aux emplois supérieurs de chef et de sous-chef de bureau ne seront définitives qu'après homologation du sous-secrétariat d'Etat.

Quand aux directions elles constitueront dans chaque colonie un cadre spécial et local.

Cette mesure a pour but de réaliser des économies sérieuses en permettant de diminuer le personnel et de le réduire à un chiffre exact grâce à l'entente des gouverneurs et des conseils généraux. En outre on évitera des déplacements très-couteux d'une colonie à l'autre. Cette réforme aura encore l'avantage de donner un personnel capable de bien connaître les mœurs de la colonie.

Il est incontestable que l'existence d'un cadre spécial sédentaire permettra de constituer dans la plupart des colonies un personnel qui, ne se considérant plus comme étant simplement de passage, sera mieux disposé à étudier à fond les affaires locales, les mœurs, les traditions du pays où il restera, et s'attachera à ses devoirs professionnels avec d'autant plus de zèle et de dévouement qu'il n'aura pas la perspective d'un prochain changement.

Un second décret aura pour but de régler à nouveau les attributions des directeurs de l'intérieur de manière à faire disparaître toute cause de conflit entre les gouverneurs qui représentent le gouvernement de la métropole et les directeurs de l'intérieur qui représentent l'administration locale de la colonie.

PRÉSEANCES DES NATIONS

Nous apprenons de Chicago que le comité de l'exposition chargé de régler le cérémonial à suivre lors de l'inauguration des bâtiments, a décidé que les représentants des nations étrangères seraient placés dans l'ordre suivant : Grande-Bretagne, Allemagne, France, Russie, Autriche-Hongrie, Italie, Espagne, Japon, Turquie, Portugal, Mexique, Grèce, Chine, Suède et Norvège, Suisse, Siam, Brésil, Belgique, Roumanie.

Pourquoi donc ce fameux comité a-t-il donné à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne la préférence sur la France, la Russie, l'Autriche, etc. ?

Il y a certainement des règles toutes tracées pour ne froisser la susceptibilité d'aucune nation en pareil cas, et ces règles semblent avoir été complètement oubliées.

D'après celles qui sont admises par le corps diplomatique de Washington, les ministres étrangers marchent suivant l'ordre de date de la tenue de leurs lettres de créances au président des Etats-Unis.

A New-York une autre règle a été suivie il a une quinzaine de jours à l'occasion de la parade navale.

Les croiseurs français l'Aréthuse et le Hussard dont notre colonie a conservé un si agréable souvenir ont défilé devant le croiseur italien et le croiseur espagnol.

Ce n'est pas une politesse forcée faite à notre pavillon : si l'amiral Abel de Liban avait vu les autres amiraux lui céder le pas il le devait à la plus grande ancienneté de son grade.

Les congrès et conférences des grandes puissances ont adopté une autre règle aussi équitable. Elles réglementent les préséances d'après les noms français des puissances par ordre alphabétique.

De cette façon le premier rang est donné à l'Allemagne, le second à l'Autriche-Hongrie, le troisième à l'Espagne, le quatrième à la Prusse, le cinquième à la

Grande-Bretagne, etc.

On pouvait encore suivre l'ordre d'adhésion à l'exposition. Ce n'est certes pas ce mode de classement qui a été suivi car la France qui a répondu la première à l'invitation des Etats-Unis eut marché au premier rang.

Nous serions désireux d'être éclairé sur ce point car dans d'aussi graves questions il ne faut jamais prendre des décisions à la légère et avec fantaisie et arbitraire si non on s'expose à des mécomptes.

Si, sans raisons sérieuses, sans règles déjà adoptées ou admissibles le comité a donné la préférence à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne sur la France, nous sommes convaincus que notre gouvernement saura bien donner aux fameux comité la leçon qu'il mérite. Ce devoir serait de briller par son absence.

LA FRANCE AU DAHOMEY

Le 4 octobre le Colonel Dodds a battu les guerriers de Behauzin, le 5 il franchit l'Ouémé et fait ouvrir une route à travers les bois de Ghédé. Le 6 les Dahoméens ont attaqué furieusement un détachement envoyé en reconnaissance, et ont subi un échec sanglant, et battu en retraite laissant sur le terrain un grand nombre de morts et beaucoup de fusils. Malheureusement les français ont à déplorer la mort de deux officiers.

Le huit octobre, le corps expéditionnaire s'est emparé d'un point fortifié entre Tohoué et Porguesea. Toutes les forces dahoméennes ont été concentrées à Sabori, le colonel Dodds continuant sa marche a attaqué et enlevé un fort très important près de Bana à environ seize kilomètres de la capitale du Dahomey. L'affaire a eu lieu le quatorze octobre. Les français n'ont eut que vingt huit hommes mis hors de combat tant morts que blessés.



AU TONKIN.

Un engagement entre les pavillons noirs et les troupes françaises a eu lieu sur la frontière. On s'est battu avec acharnement des deux cotés et dans l'un des engagements les français ont eu six hommes tués et treize blessés. Le commandant de la colonie française demande des renforts pour arrêter les incursions encouragées et même facilitées par les mandarins.

La situation semble devoir encore s'aggraver.

Nous recevons par notre câble spécial la nouvelle d'un acte de sauvageie révolutionnaire dont rend compte la gazette de Corogne (Espagne).

Plusieurs passagers du steamer allemand *Kronprinz* se sont présentés à la rédaction du journal. « La Gazette de Corogne » déclarant que pendant la traversée un passager espagnol s'étant trouvé indisposé fut relégué à l'infirmerie, puis jeté à la mer par l'équipage.

La ville de Paris vient de liquider les frais de la fête du 22 septembre. Voici à quels prix lui sont revenus les principaux chars : le char de la Concorde et de la Paix 17000 francs -- le char du Chant du départ 20000 francs -- le char du Triomphe 18000 francs -- le char de la Marseillaise 17000 francs.

La location des chevaux nécessaires à la traction de ces chars se monte à un total de trente mille francs.

Chronique locale

La librairie Chevalier Marescq vient de mettre en vente une publication très intéressante intitulée : « Transportation et colonisation pénale ». L'auteur, qui n'est autre que notre président du tribunal, M. Pierret, examine avec un rare esprit d'indépendance les réformes dont est susceptible notre système pénitentiaire, question à l'ordre du jour, comme chacun sait.

Les éloges qui ont salué l'apparition de cet ouvrage nous montrent que l'estime dont est entouré M. Pierret n'est pas seulement locale ; que ses connaissances juridiques sont appréciées comme elles méritent de l'être par des personnes les plus compétentes et les plus haut placées.

M. P. Certonecny, chef de bureau de première classe des directions de l'intérieur désigné pour la Martinique est en

ce moment en France en congé de convalescence.

M. Venot, lieutenant de juge à Libreville, après deux ans de séjour au Congo, doit rentrer prochainement en France atteint de rhumatismes articulaires.

Peut-être nos lecteurs seront-ils curieux de savoir ce que sont devenus les Pères du collège :

Le R. P. Frécenon est placé à Beauvais où il doit prêcher l'Avent.

Le R. P. Rumbach est en Suisse dans une maison agricole.

Le R. P. Cadoret est envoyé comme prêtre à Saint-Denis (île de la Réunion).

Le F. Pius est placé à Menières près Dieppe (Normandie).

C'est le P. Martin qui a été élu Supérieur général des Jésuites. Quoique son nom indique une origine française, il est cependant espagnol.

Il résidera à Frésole près Florence.

On ignore, peut-être, qu'après le Pape, le Supérieur général des Jésuites est la plus haute autorité religieuse.

Un décret du 6 septembre dernier rend applicables à toutes les colonies françaises les lois du 12 février 1892 et du 24 mars 1891.

La première de ces lois diminue notablement les priviléges exorbitants du bailleur. Désormais, en cas de faillite, si le bail est résilié, le propriétaire d'immeubles loués au failli aura privilège seulement pour les deux dernières années de location échues avant le jugement déclaratif de faillite l'année courante.

La promulgation de la loi du 24 mars 1891 aura une grande importance dans notre colonie. Au lieu du délai d'un mois, celui qui voudra intenter une action en indemnité pour cause d'abordage, aura un an à compter du jour de l'abordage.

Un décret du 18 septembre 1892 rend applicable à toutes nos colonies la loi du 19 février 1889.

Avant la promulgation de cette loi, une maison venait-elle à être détruite par un

incendie, les indemnités d'assurances ne passaient pas aux créanciers privilégiés ou hypothécaires. Désormais, en cas de sinistre, les indemnités dues par les compagnies d'assurances seront attribuées, sans qu'il y ait besoin de délégations expresse, aux créanciers privilégiés ou hypothécaires, suivant leur rang.

Un décret du vingt et un septembre a autorisé la Colonie de la Guadeloupe à contracter un emprunt de trois millions.

TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur l'administrateur gérant du Journal "L'Égalité."

En vertu des dispositions de l'article 43 de la loi du 29 juillet 1881 usant du droit que me confère cet article j'ai l'honneur de vous mettre en demeure de publier les lignes suivantes.

Quoique le Tribunal ait refusé de l'y autoriser, M. E. Marie a voulu se procurer la satisfaction d'annoncer par la voie de votre journal qu'il avait enfoncé une porte ouverte en faisant prononcer la nullité de mon mariage. Il n'avait pas besoin de se démancher pour cela.

Puisqu'il a cru que ces affaires de familles intéresseraient vos lecteurs je vous prie de bien vouloir compléter les renseignements qu'il vous a donnés.

Notre union sera consacrée par l'officier de l'Etat civil sitôt que j'aurai atteint ma majorité c'est à dire en 1895. En attendant cette époque nous placerons les sommes que M. E. Marie doit me verser cette semaine comme héritier de ma mère et nous pourrons offrir à nos amis un grand dîner de noces dont nous avons déjà préparé à *deusse* le menu. (Extrait)

Mille cent Zuitres

Quatres Zandouilles de Granville

Cinq Zoies

Quatres Zoutardes

Nous aurons le clairon de la ville qui annoncera la cérémonie pour que tous nos invités se *rallient* et parmi ceux-ci se trouvera un docteur pour soigner les personnes atteintes du délirium tremens, très très mince et puis un agent de l'autorité voudra bien nous prêter son concours pour sauvegarder les bonnes moeurs ; car si par hasard notre garçon embrassait notre bonne nous le ferions poursuivre pour *adultère* quoiqu'ils soient tous deux célibataires.

A. MARIE.

LES

PROPOS DE ROSALIE

Suite.

Pas coûteuse non plus la boisson rafraîchissante que je vous recommande par les temps de chaleur que nous traversons. L'avantage de mon procédé c'est qu'on peut la transporter partout avec soi, c'est la boisson en poche, ne riez pas, voici la recette.

Prenez 500 grammes de sucre en poudre et, chez votre pharmacien où l'épicier du coin, 16 grammes d'acide citrique (du citron tout bonnement).

Méllez ensemble dans un mortier ou autres récipient, en ayant soin d'écraser le plus fin possible.

Vous renfermez cette limonade sèche dans une boîte, que l'on peut porter sur soi dans les journées chaudes. Une cuillerée à café de cette poudre dans un verre d'eau, vous donne immédiatement une boisson agréable et rafraîchissante.

Rien n'est moins coûteux comme vous voyez et quelle différence entre l'hygiène avec les limonades plus ou moins frelatées du commerce.

**

Que je vous donne une indication contre les piqûres des abeilles; au moment où nos enfants en vacances, courrent les champs, c'est de l'actualité.

Cette petite médication est des plus simples, elle a été indiquée par une brave fermière de campagne, qui faisait commerce de miel; les abeilles quoi qu'en prétendent plusieurs piquent indifféremment les gens de la maison tout comme les étrangers. La fermière avait une ribambelle d'enfants, il ne se passait guère de semaines où les petits ne fussent victimes des faiseuses de miel. Mais la maman ne s'inquiétait pas pour si peu; vite elle frictionnait vigoureusement les parties atteintes avec du sel gris légèrement imbibé d'eau.

La douleur disparaissait rapidement, même aucune enflure n'apparaissait si l'on pouvait faire la friction aussitôt l'enfant piqué.

**

Et maintenant, pour finir, une idée pratique que plus d'une brave bourgeoise économie sera heureuse de connaître. Elle n'est pas de moi, mais d'une vieille maman pourvue d'une nombreuse famille, une envolée de filles. — qu'elle réussit à mettre fort bien, quoi que avec une fortune des plus modestes.

Vous savez que la grande mode est aux jupons de scie, mais ces vêtements ont un défaut ils sont trop chers; cependant ils sont si jolis et si élégants que souvent les jeunes filles et rêvent tout comme dans les poésies de Musset.

Voici un moyen de les satisfaire à peu

de frais.

Vous avez certainement dans votre armoire une vieille robe de soie un peu passée démodée, que vous ne savez comment utiliser.

La teinture brûle et coûte cher; vous regrettez votre soie devenue inutile. Eh bien ! taillez dans l'étoffe, le meilleur, assemblez les morceaux et montez les à fronces comme un jupon sur une ceinture ronde; garnissez le bas d'un où plusieurs volants en pareil que vous déchiquetez vous-même à l'emporte-pièce, ce qui est plus économique, car un emporte-pièce est très bon marché et les ouvrières prennent pour découper deux sous du mètre. Sur une quantité c'est encore une petite somme, d'autant qu'une femme s'occupant un peu de ces toilettes a besoin fort souvent de ce petit instrument.

Si vous voulez rendre votre jupon plus élégant vous voilez vos volants de dentelle noire ou de gros talle. Les imitations sont pour rien chez les merciers. Vous cachez le pied du dernier volant soit avec un entre-deux en dentelle dit «trou-trou». Cet entre-deux — son non l'indique — est à petits trous dans lesquels on passe un ruban comète, de couleur jaune, rouge, rose, suivant le goût; c'est fort gracieux.

Au moyen d'une coulisse eu large ruban placée au milieu du jupon on ramène les fronces en arrière et on noue en nœud coquet.

Voici, avec un peu d'adresse, un fort joli jupon qui vous coûtera fort cher si vous étiez obligée de l'acheter dans nos grands magasins.

La soie n'est pas de rigueur surtout pour usage journalier. Un lainage garni de volants déchiquetés fera également bon effet.

**

Et voilà lectures, les causeries que je veux venir faire avec vous tous les huit jours.

Oh ! Dame, ceci ne s'adresse ni aux marquises ni aux millionnaires; mais marquises et millionnaires sont rares par le temps qui court et celles là n'ont pas besoin de connaître l'Economie domestique.

Je parle pour les autres.

Une autre fois, nous n'aurons pas besoin de préambule, notre entretien sera plus court.

Court et bon, telle est ma devise.

Tante ROSALIE.

Reproduction interdite.

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Égalité publie ces dépêches sous toutes réserves.

Halifax, le 26 octobre 1892.

Sir Charles Tupper a été désigné pour, en qualité de plénipotentiaire britannique

et de concert avec Lord Dufferin, négocier un traité de commerce entre la France et le Canada.

La banque de Montréal annonce le paiement d'un dividende bi-annuel de 5 p 0/0.

Les autorités ont révoqué neuf officiers non commissionnés du 1er régiment de Life-guards.

La Reine d'Angleterre doit passer la saison d'hiver à Brentina (Italie).

Le steamer «Britannia» de la «North-Atlantic line» a échoué, hier, sur des récifs au large du Cap-Sable; il est actuellement échoué près de Barrington, personne n'a péri.

Halifax, le 27 octobre 1892.

La diptérie est à l'état épidémique à Toronto; plusieurs écoles publiques sont fermées.

La couche de neige, en Ecosse, a six pouces d'épaisseur et les récoltes ne sont point encore rentrées; les lacets sont gelés.

Le duc de Roxburgh est mort.

Le budget de la Russie est en déficit.

Le choléra sévit à Varsovie.

La reine d'Angleterre a adressé un message de condoléances au président Harrison.

La santé du Premier Abott s'améliore en Angleterre.

On dit que Gladstone propose de rappeler les troupes des colonies du nord de l'Amérique.

L'Uganda ne sera pas abandonné.

Halifax, 28 octobre 1892.

La nouvelle loi sur l'armée allemande est publiée. L'effectif, en temps de paix, fixe pour les 6 années à venir, à 492,000 hommes le chiffre de l'armée active, ce qui élève le total de l'armée à 4,400,000. Les fantassins feront un service de deux ans. Cette loi a été accueillie défavorablement par le peuple.

Le Cabinet d'Hawaï a été démis,

De fortes tempêtes ont sévi sur les côtes des îles Britanniques et causé beaucoup de dommages aux armements.

Le prix du froment américain est moins élevé qu'il ne l'avait jamais été jusqu'à ce jour; le commerce des grains est nul à Chicago et dans d'autres grands centres.

AVIS INTÉRESSANT

La meilleure huile à brûler est livrée par la maison Teillère, 82, rue de Clichy (1,50 le kilo).

Ne pas confondre avec les maisons rivales.



SOCIETE MUSICALE.

En notre qualité de journalistes nous avons été à même de constater les préparatifs faits par la Société musicale pour son premier concert d'hiver dont nous donnons ci-dessous le programme.

Nous pouvons assurer à nos lecteurs que les organisateurs de cette fête de bienfaisance n'ont rien négligé pour mériter la confiance et les applaudissements des spectateurs.

Nous rappelons donc avec plaisir et empressement à nos concitoyens, toujours si désireux de faire le bien en s'amusant l'article paru dans notre avant dernier numéro.

On nous assure que beaucoup de fauteuils sont déjà retenus et nous sommes convaincu que les retardataires regretteront dimanche d'avoir négligé de s'assurer de bonnes places.

Programme.

Première Partie

1 France-Russie	Société Musicale
Les Girondins	
2 Un tour de Valse.	A. Béchacq
3 Waterloo par V. Hugo.	F. Camus
4 Chansonne le comique.	Ch. Ménéglier
5 Le voyage de ma femme	Th. Déméniac
6 Les épées siciliennes.	Société Musicale

Deuxième Partie

1 Ouverture Symphonique.	Société Musicale
2 Le vin de Chambertin.	A. Béchacq
3 La mouche, monologue.	F. Camus
4 Le Statisticien.	Th. Ménéglier
5 Les Nounous d'Auvergne	Th. Déméniac
6 Les Faunes, valse	Société Musicale

Troisième Partie

Tirage de la TOMBOLA.

Les lots seront délivrés immédiatement. Il y aura quelques minutes d'entr'acte entre chaque partie.

BALIVERNES.

Une mélancolique fille d'Albion, aussi pudique que laide, est venue en toute hâte chez le docteur. Elle souffre d'une épouvantable colique, mais n'ose pas l'avouer.

— Enfin demande l'Esculape, dites-moi de quelle partie du corps vous souffrez.

Aoh ! yes... murmure miss Oiouphy... du kioé du garde-manger !

Une dame d'une rotundité extraordinaire s'arrête devant un kiosque pour lire des affiches de théâtre; un gavroche guigne la grosse dame et tourne autour avec curiosité.

— Dites donc, galopin, dit la femme colosse d'un air méprisant, quand vous aurez fini de faire le tour du monde.

Une personne peu contente des assiduités de son mari lui disait : « Ah ! mon ami tu étais bien différent dans le printemps de ton âge et les feux de ton été. Oui répondit le mari, je conviens qu'à présent c'est mon automne (monotone).

En police correctionnelle.

Le président. — « Vous prétendez être un vrai comte ?..

Le prévenu. — Oui M. le président, Ce titre m'a été transmis par ma noble famille. Il s'est perpétué jusqu'à moi de mâle en mâle...

Le président. — Ah ? il s'est perpétué jusqu'à vous de mâle en mâle... il serait plus exact de dire de mal en pis

Mon premier sert à faire mon entier.
Ne cherche point, lecteur peu sage,
A dissimuler mon dernier
Il est presque toujours écrit sur ton vi-
[sage].

L'Administrateur-gérant, A. Lemoine.

ANNONCES

HOTEL FRANÇAIS

A HALIFAX.



Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs l'hôtel français tenu à Halifax 193, Lower Water street par M. LE BLANC.

Service postal.

De Saint-Pierre-Miquelon en Europe

De ST-PIERRE, dimanche	Arrivée à PARIS lundi
30 octobre	13 novembre
13 novembre	27 novembre
27 novembre	11 décembre
11 décembre	25 décembre
25 décembre	8 janvier 1893

D'Europe à Saint-Pierre-Miquelon

De PARIS vendredi	Arrivée à ST-PIERRE vend,
28 octobre	11 novembre
11 novembre	25 novembre
23 novembre	9 décembre
9 décembre	23 décembre
23 décembre	6 janvier 1893

Nota : Du premier jusqu'au 3 décembre le vapeur "Saint-Pierre" partira d'Halifax le lundi de chaque semaine d'arrivée du courrier à Saint-Pierre et de la Baie de Plaisance le samedi de chaque semaine de départ du courrier de Saint-Pierre.

Les passagers venant d'Europe par la voie anglaise peuvent à leur choix prendre le "Saint-Pierre" à la Baie de Plaisance où il se rendront de Saint-Jean par chemin de fer ou à Halifax; mais le trajet par la baie de Plaisance est moins long ; il fait économiser trois à quatre jours de mer.

Saint-Pierre, — Imp. A. Lemoine

La cuisine bourgeoise y est très bonne et les chambres y sont confortables. Quand aux prix, ils sont très-modérés.

THE MUTUAL LIFE Insurance Company of New York

RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.

Statement for the year ending December 31, 1891

Assets, - - -	\$ 159,507,138 68
Reserve on Policies (American Table 4%)	\$ 146,968,322 00
Liabilities other than Reserve,	507,849 52
Earpine,	12,030,957 16
Receipts from all sources,	37,634,784 53
Payments to Policy-Holders,	18,755,711 86
Risks assumed and renewed,	194,470 policies, \$ 607,171,801 00
Risks in force, 225,507 policies, amounting to \$ 495,753,461 08	

NOTE.—The above statement shows a large increase over the business of 1890 in amount at risk, new business assumed, payments to policy-holders, receipts, assets and surplus; and includes as risks assumed only the number and amount of policies actually issued and paid for in the accounts of the year.

THE ASSETS ARE INVESTED AS FOLLOWS:

Real Estate and Bond & Mortgage Loans,	\$ 81,345,540 48
United States Bonds and other Securities,	57,661,455 78
Loans on Collateral Securities,	10,222,903 90
Cash in Banks and Trust Companies at interest,	5,070,158 03
Interest accrued, Premiums Deferred, etc., - - -	5,200,085 49
	\$ 159,507,138 68

I have carefully examined the foregoing statement and find the same to be correct.

A. N. WATERHOUSE, Auditor

From the Surplus a dividend will be apportioned as usual.

REPORT OF THE EXAMINING COMMITTEE.

Office of The Mutual Life Insurance Company of New York.

January 25, 1892.

At a meeting of the Board of Trustees of this Company, held on the 23d day of December, ultimo, the undersigned were appointed a Committee to examine the annual statement for the year ending December 31, 1891, and to verify the same by comparison with the assets of the Company.

The Committee have carefully performed the duty assigned to them, and hereby certify that the statement is in all particulars correct, and that the assets specified therein are in possession of the Company.

In making this certificate the Committee bear testimony to the high character of the investments of the Company and express their appreciation of the system, order, and accuracy with which the accounts and vouchers have been kept, and the business in general is transacted.

H. C. VAN POST, ROBERT SEWELL,
GEORGE BLISS, J. H. HERRICK,
JULIEN T. DAVIES, D. C. ROBINSON,
JAS. G. HOLDEN.

ROBERT A. GRANNISS, VICE-PRESIDENT.
WALTER R. GILLETTE, General Manager;
FREDERIC CROMWELL, Treasurer;
EMORY MCCLINTOCK, Actuary.